

**A la frontière des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les contestataires auront-ils droit à la politique du fait accompli ?  
Ne faut-il pas attendre que le Tribunal administratif examine le recours qui a contesté l'arrêté préfectoral ?**

**Communiqué du 15 novembre 2020**  
(SEPANSO40, SEPANSO64, Salmo Tierra, Pays d'Orthe Environnement et APQV)

Nous apprenons aujourd'hui, dimanche 15 novembre, que le carrier DANIEL demande en Préfecture de Pau un appui administratif pour valider son projet de carrière de Carresse.

En fait, Mr Daniel n'a toujours pas réussi à avoir ni la maîtrise foncière de son itinéraire entre la gravière et les routes départementales, ni l'accord de tous les élus.

- Lors de son assemblée générale, l'Association Foncière Rurale de Carresse a refusé que les simples chemins de terre soient utilisés par les camions de 40 T de Mr Daniel.
- Depuis 2015 la Communauté de communes du Pays d'Orthe s'oppose à ce projet d'itinéraire acrobatique : le long d'un ruisseau classé Natura 2000, en plein bourg de Sorde l'Abbaye et avec des virages en épingle.
- Le 14 novembre Mme Laborde, Maire de Sorde L'Abbaye, par une lettre de deux pages réitère l'opposition des élus de sa commune à un trafic intense de camions.

Le projet de gravière de Carresse avait eu droit à un avis négatif du Commissaire Enquêteur, fait assez rare pour être souligné.

Le préfet des Pyrénées Atlantiques a toutefois signé un arrêté portant autorisation d'extraction de matériaux le 2 juin 2016, lequel a été logiquement déféré au Tribunal administratif par des agriculteurs, par la SEPANSO64, par l'association SALMO, par l'APQV de Salies-Sauveterre.

Curieusement, l'audience qui devait avoir lieu le 4 novembre 2020 au tribunal administratif a été reportée au dernier moment, sans explication ! Mr Daniel n'était pas prêt ! Ce qu'il demande est pour nous un coup de force, tant à l'égard du droit privé du foncier rural que des procédures administratives.

Quant au problème de fond, nous rappelons qu'il est aberrant et monstrueux de faire des fosses de 12 m de profondeur pour chercher des granulats à seulement 30 m de distance du Gave d'Oloron classé Natura 2000. On sait que cette plaine de Carresse n'est protégée que par une mince digue qui présente de multiples défauts ; à chaque inondation, elle est submergée par le Gave et ses 1700 m<sup>3</sup>/seconde. Le risque d'érosion brutale, d'effet chasse d'eau emportant de très riches terres arables et ses cultures est évident. Les installations d'une carrière seraient autant de point d'appui, de sape, pour aboutir à une capture dévastatrice. Tel est l'enjeu social et environnemental. Ainsi nous avons une lettre de la DREAL (appelée DIREN en 1994) invitant Mr Daniel à se « *reconvertir* » vers des carrières sèches et à ne plus creuser au bord du Gave à Auterrive, méandre du Bilaa, ou ailleurs. Il est déplorable que la DREAL ait baissé les bras devant cette activité hautement spéculative, soutenue à tort par certains élus.

Comme les élus du Pays d'Orthe, nous demandons à être reçus par Mr le Préfet.

**Contacts :**

Michel Rodés, SEPANSO64 : 05 59 69 14 78

Georges Cingal, SEPANSO40 : 05 58 73 14 53

Antoine Domenech, Salmo Tierra : 06 20 83 39 45

Philippe Carrasco, POE : 05 58 73 12 63

